

AR Prefecture

047-214703019-20260320-DELIB2DU200326-DE
Reçu le 23/03/2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SEYCHES**

L'an deux mille vingt-six, le 20 Mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de SEYCHES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie.

DEPARTEMENT

DU

LOT-ET-GARONNE

COMMUNE DE SEYCHES

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Etaient présents : M. VIGO Emmanuel, M. BALSAC Olivier, Mme LE FORT Erika, M. ROYER Jean-Baptiste, Mme DELSOL Vanessa, M. FAURE Ludovic, Mme MAGES Séverine, M. DEON Fabien, M. COSTALONGA Hervé, Mme VARAGO Sandrine, Mme MARCON Aurélie, Mme ORTOLAN Marie-France, M. PHILIPPON Jérémy, Mme SANDRE Josiane.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents 14
Votants : 15

Etaient absents : : Monsieur BOUTELIER Jean-Alain
.

Etaient excusés M.BOUTELIER Jean-Alain

Pouvoirs : M. BOUTELIER Jean-Alain a donné pouvoir à Madame SANDRE Josiane

Secrétaires de séance : Mme DELSOL Vanessa

**DELIBERATION N°2 DU 20 MARS 2026
DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINT**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-2 et suivants

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoint appelé à siéger,

Considérant cependant que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal décide, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

D'approuver la création de 3 (trois) postes d'adjoints

Seyches, le 23 mars 2026

Le Maire,
Emmanuel VIGO

Le secrétaire de séance,
Mme DELSOL Vanessa

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture de Marmande, et publication
le 23 Mars 2026

